

CITÉ ÉDUCATIVE

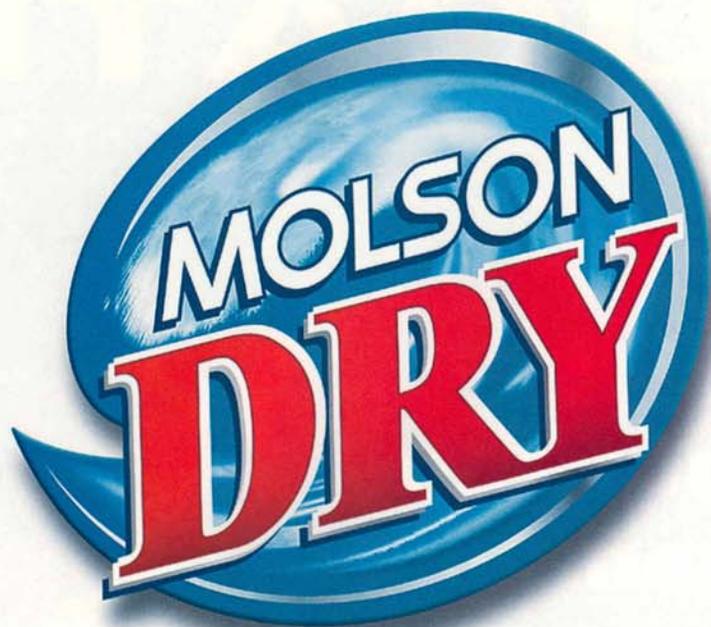
LA REVUE DE L'AGEEFEP

VOL. 20 NO 2 AVRIL-MAI 2005

MQAF : Un nouveau mouvement étudiant est né

Aide financière :
**Si le MEQ avait suivi
les recommandations
de son comité consultatif**

La nouvelle orthographe :
**Pas de quoi faire
une crise d'apoplexie**



CAFÉ•BAR
La Brunante

3200, rue Jean-Brillant, local 2326
Un café étudiant géré par l'AGEEFEP

www.ageefep.qc.ca



JEUNE DEPUIS 1903

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages

Signal Création

Administrateur

Normand Bélisle

Impression

Imprimerie Impart Litho

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 40069245

Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Normand Bélisle, secrétaire général

Yvonne Ellis, vice-présidente

Claudette T. Cloutier, vice-présidente

Denis Sylvain, vice-président

Secrétariat

Louise Daigneau

Adresse postale :

C.P. 6128,
Succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tél. : (514) 343-7733
1-800-563-3678

Télécopieur :
(514) 343-7724

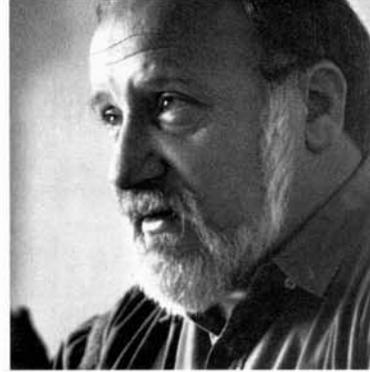
Site Web :
www.ageefep.qc.ca
Courriel :
citeducative@ageefep.qc.ca



SOMMAIRE

Éditorial : L'AGEEFEP et la grève étudiante : des opinions polarisées	5
Création du Mouvement québécois des adultes en formation	6
Un revenu minimum de 1 000 \$ par mois : une revendication étayée par les chartes des droits de la personne	8
Où est rendue la Politique gouvernementale d'éducation des adultes?	10
Le programme de prêt pour les études à temps partiel : Un coup de pouce pour les étudiants adultes	12
Aide financière aux études : Si le ministre avait suivi les recommandations de son comité consultatif...	14
Une première : L'AGEEFEP tient une consultation électronique de ses membres	16
La nouvelle orthographe : Pas de quoi faire une crise d'apoplexie!	18
L'AGEEFEP en bref	20
Témoignage : Apprendre des sociétés dites « en voie de développement »	21

L'AGEEFEP et la grève étudiante : des opinions polarisées



L'élément le plus frappant de la consultation électronique que l'AGEEFEP a menée à la fin de mars auprès de ses membres sur leur volonté de participer à la grève étudiante, c'est la polarisation des opinions, comme le montrent les données en page 16. En effet, si une très nette majorité de plus de 66 % s'est opposée au scénario d'une grève générale illimitée, les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente étaient beaucoup plus divisés sur les trois perspectives d'une grève d'une semaine, de trois jours et d'une journée, qui ont toutes été rejetées, mais par une courte majorité variant de 53 % à 55 %.

Mais d'abord, un rappel des caractéristiques des quelque 7 000 membres de l'AGEEFEP, qui expliquent la singularité de cette association étudiante dans le mouvement étudiant québécois. Qu'on en juge. Près de 80 % sont des femmes et plus de 80 % occupent un emploi (à titre d'exemple, plus de 20 % des membres sont des infirmières qui travaillent à plein temps), environ 90 % étudient à temps partiel dans des programmes de certificat et d'autres programmes courts, à des fins de perfectionnement professionnel, de recyclage, de réorientation de carrière et de compétence culturelle; environ la moitié d'entre eux assument aussi des responsabilités familiales. La proportion de temps partiel explique que moins de 5 % des membres de l'Association étaient personnellement touchés par l'augmentation des prêts et la diminution des bourses. Dans un trimestre donné, la majorité d'entre eux n'ont pas à se rendre sur le campus de l'UdeM puisque leurs cours ont lieu dans les hors campus de Laval, Longueuil, Lanoraie et Québec. Ils habitent dans plus de 25 villes et

plusieurs d'entre eux doivent franchir 100 kilomètres ou plus pour assister à leurs cours.

Ce sont ces caractéristiques qui expliquent que le conseil d'administration de l'Association a préféré tenir une consultation électronique plutôt qu'une assemblée générale qui, dans le meilleur scénario, aurait rassemblé quelques centaines de personnes. Cela, l'Association le sait d'expérience, car le congrès biennal est précédé d'une tournée des quelque 350 à 400 classes que compte la Faculté pour inviter les membres à y participer, un lourd et long exercice qu'il aurait été impossible d'effectuer en quelques jours.

Dans les circonstances, même s'il s'agissait d'une première dans l'histoire de l'Association, il était préférable de procéder à une consultation électronique étant donné que quelque 5 200 des 7 000 membres disposent du courriel. Quelque 1 275 personnes ont effectivement participé à la consultation et nous avons toutes les raisons de croire que le résultat reflète l'état d'esprit des étudiants et des étudiantes de la FEP. Le gouvernement Charest devrait d'ailleurs s'inquiéter qu'autant d'étudiants adultes à temps partiel, dont les études ne sont pas nécessairement la toute première priorité, aient été favorables à une grève allant de un jour à une semaine.

Cela dit, revenons à un élément essentiel : dans la récente grève, c'est le principe de l'accessibilité aux études postsecondaires qui était en cause, un objectif qui fait toujours un large consensus au Québec, plus de 40 ans après la création du ministère de l'Éducation. Or, cette accessibilité comporte trois volets indissociables : le programme de prêts et bourses, bien sûr, mais aussi les droits de scolarité et les mesures fiscales. Faute d'intégrer ces trois aspects,

toute politique d'accessibilité aux études serait bancale.

À cet égard, on aurait tort de croire que le débat est clos. Chez les leaders d'opinion et dans l'opinion publique en général, y compris la communauté étudiante, autant à gauche qu'à droite, de plus en plus de voix s'élèvent pour remettre en cause le gel des droits de scolarité et cela, au nom de l'équité sociale et de la nécessité de combler le sous-financement de 375 millions \$ dont souffrent toujours les universités québécoises. De plus, il y a présentement des doutes sur la capacité des partis politiques de maintenir dans leur programme politique la promesse du gel des droits de scolarité.

L'AGEEFEP devra donc reprendre sa réflexion sur l'accessibilité aux études universitaires, et c'est ce qu'elle fera d'ici et pendant son prochain congrès biennal, qui aura lieu en novembre prochain. Nous en reparlerons plus longuement dans le numéro de septembre, mais nous vous invitons à réserver dès maintenant votre journée du samedi 19 novembre pour ce congrès qui sera sans doute animé et passionnant, puisqu'il y aura aussi des discussions sur une politique de communication par courriel avec les membres, incluant le type de consultation-sondage qui a eu lieu récemment, des débats aussi sur le genre d'action que pourrait ou devrait prendre l'Association dans des situations comme celles que nous venons de vivre, ainsi que l'élection des cinq membres du comité exécutif et des 11 autres membres du conseil d'administration de l'Association.

Le président,

Robert Martin

LE QUÉBEC COMPTE 350 000 ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES ADULTES

Création du Mouvement québécois des adultes en formation

Claude Garon

Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) a officiellement vu le jour. Il regroupe des étudiants et des étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université. Son programme politique vise essentiellement à lever les nombreux obstacles qui limitent l'accès aux études à l'âge adulte.

Réunis à l'Université du Québec à Montréal, les 2 et 3 avril, dans le cadre du 3e Colloque des adultes en formation, quelque 200 étudiants adultes des trois ordres d'enseignement, provenant de plus de 50 agglomérations du Québec, ont créé le nouveau mouvement, dont ils ont adopté le programme politique et les règlements généraux, et élu un conseil d'administration de 18 membres.

Le programme politique est particulièrement sévère à l'endroit d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi (CLE), qui sont supposés aider les adultes désireux de reprendre leurs études, mais dont les programmes et les normes constituent souvent des obstacles à la réalisation de cet objectif. Le programme traite aussi du droit à l'éducation et des droits des étudiants adultes, du financement de l'éducation des adultes, de la reconnaissance des acquis et de la nécessité de la participation des étudiants à tout ce qui touche leurs études, notamment les méthodes pédagogiques et l'évaluation de l'enseignement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale a par ailleurs élu M. Robert Martin à la présidence du Mouvement et M. Richard Lafontaine comme secrétaire-trésorier. Rappelons que M. Martin est aussi le président de l'AGEEFEP, l'association étudiante de la Faculté de l'éducation permanente. Chacun

des quatre groupes qui composent le mouvement a aussi choisi ses quatre représentants au conseil d'administration : Frédéric Fortin, Éric Plouffe, Sylvain Saumure et Daniel St-Onge pour les centres d'éducation des adultes (CEA); S. Patrick Leblanc, François Marien, Nelson Marin et Julie Poirier pour les centres de formation professionnelle (CFP); Geneviève Plouffe, Sandrine Poirier, Fallon-Annick Tremblay et Annie Veilleux pour les cégeps; ainsi que Jean-Sébastien Dufresne, Louis Monti, Claude Salvas et Denis Sylvain pour les universités. Le mandat des 18 élus est de un an.

350 000 ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES ADULTES

Au Québec, comme l'illustre le tableau ci-dessous, on dénombre environ 350 000 étudiants adultes, soit 135 000 au secondaire général, 88 000 au secondaire professionnel, 47 000 dans les cégeps et environ 75 000 dans les universités. De ce nombre, environ 55 000 sont aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi.

DES INTÉRÊTS COMMUNS

L'idée de regrouper les adultes des trois ordres d'enseignement dans un même mouvement peut sembler inusitée. Elle ne l'est pas, car s'il est vrai qu'un adulte fait face à des problèmes particuliers selon qu'il

Précaires en effet sont les programmes et le financement de l'éducation des adultes, précaire aussi l'accès aux études pour les adultes, précaires enfin les enseignants aux adultes, sans parler bien sûr des services d'orientation, d'accueil, d'accompagnement et de reconnaissance des acquis.

Pourtant, tant au Québec et au Canada qu'à l'UNESCO et dans l'ensemble des pays de l'OCDE, l'on convient que « l'éducation tout au long de la vie » constitue le nouveau paradigme des systèmes d'éducation et la clé du développement des sociétés au XXI^e siècle. Au Québec, cela s'est traduit en 2002 par l'adoption d'une politique d'éducation et de formation continue des adultes. Même s'il y a vu bien des lacunes, le monde de l'éducation des adultes a accueilli favorablement cette initiative, dont on attend cependant les retombées concrètes.

OBJECTIFS AMBITIEUX, MODESTES MOYENS

À ce point de vue, il n'y a pas lieu d'être optimiste, car on constate que le plan d'action qui accompagne la politique pour la période 2002-2007 s'applique bien timidement en raison de l'insuffisance des moyens financiers qui y sont consacrés.

À titre d'exemple, comme le rappelle le texte de M. Bernard Normand publié dans ce numéro (voir *Où est rendue la*

Étudiants et étudiantes adultes dans les établissements publics d'enseignement (2000-2001)

Établissement	Nombre total	Temps plein	Temps partiel	Référés par un CLE ¹
CEA	135 000	70 000	65 000	11 000
CFP	88 000	88 000	0	30 000
Cégep	47 000	22 000	25 000	14 000
Université	75 000	14 000	61 000	300
Total	345 000	194 000	151 000	55 300

Source : Ce tableau a été constitué à partir des données de Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie. Rapport du Comité d'experts sur le financement de la formation continue. Février 2004

1. Ces étudiants et étudiantes sont retournés aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi (CLE).

étudie dans un CEA, un CFP, un cégep ou une université, il est tout aussi exact qu'une même réalité caractérise l'ensemble de l'éducation des adultes : la précarité.

Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue? en page 10), le ministère de l'Éducation a ramené de 29,5 millions \$ à 20 millions \$ le budget

qu'il devait consacrer à la mise en œuvre du plan d'action en 2004-2005, une coupe de 32 % qui risque d'ailleurs de se répéter au cours des deux prochaines années. Quant au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, qui joue aussi un rôle majeur en éducation des

Cela n'est pas inéluctable, estime le MQAF, qui en veut pour preuve l'influence indéniable qu'exerce le mouvement étudiant traditionnel sur le gouvernement. Les étudiants et les étudiantes adultes, eux, ont été privés jusqu'à maintenant de cet outil et c'est à cela qu'entend remédier le

leur condition socio-économique, de leurs droits, de l'accès aux études et des programmes qui leur sont destinés, de pédagogie, etc. C'est à partir des propositions adoptées en assemblée plénière de ces deux colloques qu'a été conçu le projet de programme politique qui a été débattu au 3^e



L'assemblée générale a élu un conseil d'administration de 18 membres.

adultes, il n'a obtenu aucun budget supplémentaire depuis 2002 si bien qu'il n'a rien fait de plus que ce qu'il faisait déjà.

Ces efforts sont donc bien modestes compte tenu des objectifs ambitieux de la politique et du plan d'action, qui visent notamment à augmenter le nombre d'adultes en formation de base, à améliorer les services d'accueil, de référence et d'accompagnement, à accroître substantiellement le nombre d'entreprises qui consacrent au moins 1 % de leur masse salariale à la formation de leurs employés et à s'assurer que tous les adultes qui retournent aux études puissent bénéficier de services de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels, peu importe l'ordre d'enseignement où ils s'inscrivent.

UN FAIBLE POIDS POLITIQUE

Lorsqu'un gouvernement annonce qu'il ne dispose pas des fonds pour réaliser un projet, il indique en réalité que ce dernier ne fait pas partie de ses priorités. Or, l'établissement des priorités s'inscrit dans un processus politique complexe impliquant bien sûr les élus mais aussi les groupes de pression de la société civile.

À ce point de vue, le monde de l'éducation des adultes ne fait pas le poids, car, hormis les questions relatives à la formation de la main-d'œuvre et à l'économie, il est pour ainsi dire absent du discours politique et des médias. Quand on parle d'éducation, c'est quasi invariablement de celle des jeunes dont il est question.

MQAF, dont les 350 000 membres potentiels sont aussi des électeurs.

L'ABOUTISSEMENT D'UN LONG PROCESSUS

On notera par ailleurs que la création du Mouvement constitue l'aboutissement d'un processus mis en branle au détour de l'an 2000, au moment où le Québec devait décider de donner suite aux engagements qu'il avait pris auprès de l'UNESCO en s'ajoutant à la liste de la quarantaine de pays qui consacrent annuellement une semaine à la promotion de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation continue.

Avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) et des fonctionnaires du ministère de l'Éducation, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP est membre, a fait partie du tout premier noyau qui a étudié la faisabilité de créer la Semaine québécoise des adultes en formation. Celle-ci en était cette année à sa troisième édition.

C'est dans le cadre de cette Semaine que l'AGEEFEP, conformément à un mandat que lui a donné le congrès, a participé à l'organisation des 1^{er} et 2^e colloques des adultes en formation. Chaque fois, plus de 150 étudiants et étudiantes adultes des trois ordres d'enseignement, provenant de la plupart des régions du Québec, se sont réunis pendant deux jours pour discuter de

Colloque, qui constituait l'assemblée générale de fondation du MQAF.

DES APPUIS CONCRETS

De nombreux acteurs et sympathisants de l'éducation des adultes ont par ailleurs appuyé concrètement cette initiative. Parmi eux, on compte trois grands partenaires, la Bibliothèque nationale du Québec, la Commission canadienne pour l'UNESCO et l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), mais aussi de nombreux autres appuis, dont les centrales syndicales FTQ et CSQ, la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN) l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal et la Faculté de l'éducation permanente de l'UdeM, la direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation, la Commission scolaire de Montréal, Oxfam Québec, Orléans Express ainsi que plusieurs députés fédéraux et provinciaux, auxquels il faut évidemment ajouter la Semaine québécoise des adultes en formation.

Pour obtenir plus d'information sur le 3^e Colloque des adultes en formation, prière de consulter le site web www.faeuqep.qc.ca (cliquer sur «Colloques») ou de communiquer avec M^{me} Francine Veilleux aux numéros (514) 343-7732 ou 1-800-563-3678. On pourra également en savoir davantage sur la Semaine québécoise des adultes en formation sur le site www.semaine.icea.qc.ca.

LE MQAF DEMANDE UN REVENU MINIMUM DE 1 000 \$ PAR MOIS

Une revendication étayée par les chartes des droits de la personne

Claude Garon

Compte tenu qu'une personne seule vivant de l'aide sociale au Québec dispose d'un revenu d'environ 540 \$ par mois et que les barèmes du Programme de l'accessibilité financière aux études sont dans le même ordre de grandeur, la revendication du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) d'assurer à chaque étudiant et étudiante adulte un revenu mensuel minimum de 1 000 \$ peut sembler irréaliste. Elle se situe pourtant dans un courant progressiste d'interprétation des chartes internationale, canadienne et québécoise des droits de la personne, dont la Canadienne Louise Arbour, Haut-commissaire des Nations-unies aux Droits de l'homme, est une ardente défenderesse.

Invitée à prononcer une allocution à l'occasion de la 6^e conférence annuelle Lafontaine-Baldwin, le 4 mars dernier à Québec, M^{me} Arbour a choisi pour thème la lutte à la pauvreté au Canada, en lien avec l'interprétation limitée que les tribunaux du pays ont faite jusqu'à maintenant de la Charte des droits.

Le point de départ de sa réflexion est le suivant : à juste titre jusqu'à un certain point, le Canada s'est targué, dans les années 90, du premier rang mondial qu'il occupait dans l'Index de développement humain (IDH) du Programme des nations unies pour le développement (PNUD). Basé sur des indicateurs comme le PIB, le taux

d'alphabétisation et l'espérance de vie, l'IDH constitue « un instantané du bien-être global » dans un pays, pour reprendre les mots de M^{me} Arbour.

Le PNUD était cependant conscient que l'IDH ne disait rien de la pauvreté et des grossières inégalités dans les pays. Il a donc mis au point l'Index de pauvreté humaine (IPH). À ce chapitre, l'image du Canada en prend un coup : il n'est plus premier mais bien 12^e sur les 17 pays de l'OCDE qui y figurent. Toujours selon M^{me} Arbour, d'autres études et rapports confirment que bien des groupes « continuent d'être confrontés, dans notre pays, à des conditions où ils se voient refuser des droits aux niveaux économique, social, civil, politique et culturel, droits qui, en droit international, sont reconnus à tous les êtres humains dès leur naissance. »

L'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, en 1982, de préciser la réputée juriste, « offrait la possibilité de changer de manière fondamentale la relation entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire telle qu'elle existait, laissant apparaître la possibilité d'ancrer les décisions de politique publique dans l'articulation des droits ». De façon très concrète, si l'on interprète les propos de M^{me} Arbour, des personnes et des groupes pourraient invoquer l'article 7 de la Charte, qui garantit le droit de chacun à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, pour contester des politiques gouvernementales qui ont pour effet de maintenir des gens dans la pauvreté, par exemple les barèmes actuels de l'aide sociale.

Jusqu'à maintenant, cela ne s'est cependant pas produit, note-t-elle : « Les deux premières décennies de litige sous la Charte attestent une certaine timidité – autant de la part des plaideurs que des tribunaux – quand il s'agit de s'attaquer de front aux revendications touchant l'affranchissement du besoin. Les tribunaux canadiens ont défendu les liber-

tés et les droits politiques, et ont défini, pour eux-mêmes, une sphère de contrôle judiciaire à la portée assez vaste quand l'État invoque l'usage de pouvoirs répressifs en matière de droit pénal. Mais une réticence considérablement plus grande a été exprimée quand il s'est agi de droits sociaux, économiques et culturels et de la protection des secteurs vulnérables de la population, pour d'autres raisons que la discrimination ».

Au contraire de ceux qui craignent un empiètement indu des tribunaux sur le pouvoir des parlements et le coût très élevé de la reconnaissance des droits socio-économiques, M^{me} Arbour se réjouit que, dans le monde entier, des tribunaux n'hésitent plus à appliquer ce type de droits, les faisant ainsi « passer du domaine de la charité à celui de la justice ».

La Charte, insiste-t-elle, est à cet égard contraignante : « La légalité du contrôle judiciaire de tous les droits de la personne ne peut être remise en question dans le système constitutionnel canadien. Les tribunaux sont bien capables d'exprimer les fermes attentes des Canadiens et des Canadiennes qui veulent que la distribution des richesses collectives produites par cette terre généreuse se fasse de façon équitable et ne soit pas plus un simple geste de charité. »

Comme nous y avons fait allusion précédemment, le point de vue de M^{me} Arbour est loin de faire l'unanimité dans la société canadienne. Cela n'a rien d'étonnant, car c'est généralement le cas de toutes les nouvelles idées. Celles de la Haut commissaire aux droits de l'homme font tout de même leur chemin, y compris au Québec. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec a d'ailleurs tenu l'an dernier une journée de réflexion sur ce thème.

Services aux étudiants

Guide 2004-2005

A T E L I E R S S E R V I C E S

CONSULTEZ LE GUIDE DISTRIBUÉ SUR LE
CAMPUS OU VISITEZ LE www.sae.umontreal.ca
POUR OBTENIR LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS !

Aide psychologique
Arts visuels
Cinéma
Choix de carrière

Clinique médicale
Communication
Danse
Emploi
Entraide
Étudiants handicapés
Étudiants internationaux
Langues
Logement
Médias
Musique
Nutrition
Orientation
Photographie
Programmes d'échanges
Radio
Ressources financières
Soutien à l'apprentissage
Théâtre
Et autres services utiles !

Université 
de Montréal

Services aux étudiants

Rien ne se perd, tout se crée

Ce printemps, profitez-en pour développer
votre côté créatif en choisissant un atelier des
activités culturelles des Services aux étudiants.

Arts visuels	Musique
Cinéma	Photographie
Communication	Radio
Danse	Théâtre
Langues	Vidéo
Médias	

Pour connaître
la programmation,
visitez le site Web
ou consultez le
**Guide des ateliers
et services 2004-2005.**

- www.sac.umontreal.ca
- (514) 343.6524
- **secrétariat**
Centre étudiant / Pavillon J.-A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
2^e étage, bureau C-2524, Montréal
Métro Édouard-Montpetit ou autobus 51

Inscriptions pour les étudiants
de l'U de M
4 au 8 avril
de 8 h 30 à 16 h 30

Inscriptions pour tous
11 au 15 avril
de 8 h 30 à 16 h 30

Université 
de Montréal

Où est rendue la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue?

NDLR : Ce texte a été publié initialement dans le bulletin de liaison (Hiver 2005, Vol. 25, no 4) de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA). L'AGEEFEP est membre de l'Institut depuis de nombreuses années.

Bernard Normand
Directeur général, ICÉA

Le ministère de l'Éducation du Québec, en collaboration avec la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Fédération des cégeps, PROCEDE (Provincial Organization of Continuing Education Directors English) et Emploi Québec, a organisé les 30 novembre et 1^{er} décembre 2004 un colloque visant, entre autres, à « mettre en relief les activités générées » par la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

Plus précisément, le thème choisi, *Destination 2007 Plus qu'hier, moins que demain*, invitait à examiner le travail fait depuis 2002, année de l'adoption de cette politique et de son plan d'action 2002-2007, et à regarder ensemble le chemin à parcourir d'ici 2007. Environ 500 intervenants, principalement des réseaux publics de l'éducation, ont participé à ce colloque.

Que pouvons-nous retenir de cet événement? Nous irons à l'essentiel en commençant par deux aspects positifs. Puis, nous introduirons trois questions troublantes.

Du côté positif, un premier constat se dégage. À l'intérieur des 36 ateliers de ce colloque, nous avons vu des intervenants de plusieurs régions du Québec partager leurs points de vue autour d'expériences-terrain d'une grande richesse. Nous pouvions sentir que les personnes présentes étaient animées par une passion : celle de vouloir répondre le mieux possible aux demandes des adultes québécois désireux d'entreprendre ou de continuer leur démarche de formation. Dans cette même veine, nous avons assisté au lancement de quelques publications de qualité, tels les Actes d'un colloque de l'ACFAS (Association francophone pour le savoir) portant sur le curriculum de la formation générale des adultes et un document de référence en formation de base en entreprise. Ce sont là des indicateurs de développement en éducation et formation continue des adultes au Québec.

Deuxièmement, nous avons pu constater que les participants à ce colloque se voyaient non pas comme des exécutants d'une politique venue d'en haut, mais comme des personnes capables d'innover, de discuter, voire de critiquer, afin que les discours s'incarnent dans des gestes et des résultats concrets. Cela nous amène à l'examen de l'autre côté de la médaille.

Première déception majeure, dès la soirée d'ouverture : l'absence du ministre de l'Éducation d'alors, M. Pierre Reid, de même que celle de son sous-ministre, M. Pierre Lucier. Ce dernier devait prononcer l'allocution d'ouverture. Ces deux absences remarquables nous amenèrent à soulever une première question : est-ce que le ministre de l'Éducation et le gouvernement québécois reconnaissent vraiment l'importance de l'éducation et de la formation continue des adultes?

Deuxième déception, en lien avec la précédente : malgré les efforts des organisateurs de cet événement pour présenter certains résultats positifs – et bien réels – découlant de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale, nous n'avons pas vu de propositions synthétisant les lignes de force du bilan de la période 2002-2004, ni de perspectives mobilisatrices pour « Destination 2007 ». Bref, s'est posée ici la question d'un leadership assurant que les orientations décidées au plan politique se traduisent en changements réels et bénéfiques pour les adultes dans leurs différents lieux d'apprentissage.

Troisième déception, et non la moindre : nous apprenions, dans un atelier portant sur le financement, que les sommes consacrées par le ministère de l'Éducation aux mesures de la Politique gouvernementale en 2004-2005 avaient été amputées de 32 %, passant ainsi de 29,5 millions de dollars (sommes indiquées dans les prévisions budgétaires 2002) à 20 millions de dollars. Nous y apprenions aussi que le même scénario risque de se reproduire en 2005-2006 et 2006-2007. Pire encore, nous avons appris par la suite que l'autre ministère « responsable » de la mise en œuvre de cette politique, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, n'avait jamais eu depuis 2002 (ce qui appartient à l'agir du gouvernement québécois précédent) de budgets supplémentaires dédiés spécifiquement aux mesures découlant de cette politique. Ici se pose la question la plus fondamentale, et qui englobe les deux précédentes : du côté du gouvernement québécois, y a-t-il aujourd'hui une véritable volonté politique de développer l'éducation et la formation continue des adultes?

À l'heure des fermetures d'entreprises dans plusieurs villes du Québec, cette question est pourtant cruciale. En effet, pour des milliers d'adultes, la formation apparaît de plus en plus comme une nécessité vitale favorisant directement leur accès à des emplois de qualité et leur participation, comme citoyens et citoyennes, au développement socioéconomique de leur région.

Cette insistance sur la formation continue connaît des résonances de plus en plus fortes dans l'opinion publique. Ainsi, M^{me} Josée Boileau en faisait, le 16 décembre dernier, une ligne de force d'un éditorial dans *Le Devoir*, tandis que M. Michel Turcotte, président du secteur orientation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ), intervenait dans le même sens à la mi-décembre en rappelant que l'Organisation internationale du travail (OIT) avait émis en juin 2004 une recommandation majeure insistant sur l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie.

Dans un tel contexte, nous croyons qu'il est de la responsabilité de l'ICÉA, de ses membres et de ses partenaires d'intervenir de manière concertée afin de relancer de façon plus forte dans la société québécoise la question de l'importance de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Et cela, même si cette politique comporte, à nos yeux, des lacunes importantes que nous avons relevées dès sa sortie en 2002. Nous rejoignons ainsi, pour l'essentiel, le positionnement du Conseil supérieur de l'éducation qui, dans son Rapport annuel 2003-2004, intitulé *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*, rappelle des avancées de la Politique gouvernementale au plan de ses orientations, notamment en matière de reconnaissance des acquis et des compétences, tout en soulignant que, malgré certains efforts, ces avancées n'ont pas encore abouti à des changements significatifs sur le terrain. Une telle évaluation n'est pas sans lien, on le

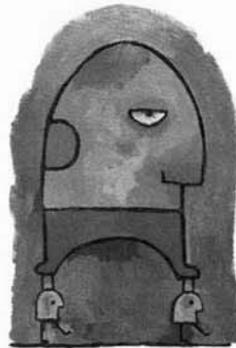
devine bien, avec la question centrale de la volonté politique du gouvernement québécois.

Devant une telle situation, les membres du conseil d'administration de l'ICÉA ont mis de l'avant, dès notre première rencontre de janvier 2005, le développement d'un plan pour « activer », si l'on peut dire, la

volonté politique du gouvernement québécois au cours des prochains mois. Un plan qui fera appel à vous et à tous ceux et celles qui sont convaincus que l'éducation et la formation continue des adultes doit occuper une place grandissante dans notre société du XXI^e siècle.

Services aux étudiants

Bénévoles recherchés



Devenir bénévole au Service d'action humanitaire et communautaire c'est :

- > Joindre des équipes de bénévoles qui combine la réflexion, l'action et le sens communautaire.
- > Promouvoir l'entraide, la solidarité et la compréhension.
- > Développer divers projets dans un esprit de camaraderie.
- > Enrichir son CV !

DIVERSES SPHÈRES D'ACTIVITÉS NÉCESSITENT L'ENGAGEMENT DE BÉNÉVOLES

Interculturalisme

Pour favoriser la rencontre et le partage des gens de différentes cultures, pour s'ouvrir sur le monde et mieux vivre ensemble.

Intervention psychosociale

Pour apprendre à déceler et à intervenir auprès des gens en difficulté, pour aussi les référer aux ressources professionnelles pertinentes.

Solidarité sociale

Pour se sensibiliser aux différentes problématiques sociales et aux moyens utilisés par les ressources du milieu afin d'y répondre.

Entraide socio-économique

Pour travailler à soutenir les étudiants qui vivent des difficultés.

Renseignements

(514) 343-7896

www.serdahc.umontreal.ca

Université 
de Montréal

LE PROGRAMME DE PRÊT POUR LES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL :

Un coup de pouce pour les étudiants adultes

Patricia Gagnon

Conscient de l'importance de favoriser l'accès à la formation continue, le Ministère de l'éducation du Québec (MEQ) implantait, il y a quelques années, un programme de prêts pour les études à temps partiel, question de donner un coup de pouce aux adultes retournant sur les bancs d'école. Car retourner aux études, même à temps partiel, peut s'avérer un véritable casse-tête financier. Regard sur ce programme encore méconnu.

Lancé en septembre 2002, ce programme s'adresse autant aux étudiants universitaires de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle qu'à ceux inscrits au collégial ou à la formation professionnelle au secondaire. Au niveau universitaire, est considéré étudiant à temps partiel, l'étudiant inscrit à un minimum de six et un maximum de 11 crédits par trimestre.

QUI SE QUALIFIE ?

Pour obtenir une aide financière, l'étudiant doit résider au Québec et être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent.

Il doit être admis dans un établissement d'enseignement et y suivre, à temps partiel, des cours intégrés à un programme reconnu par le MEQ. Soulignons que l'étudiant n'a pas à s'engager dans une démarche menant à

un diplôme ni à s'inscrire à un programme d'étude pour se qualifier. Ce qui importe, c'est qu'il s'inscrive à des cours intégrés à un programme d'étude reconnu par le MEQ. Cela dit, le programme d'aide financière reconnaît les cours offerts à distance. Toutefois, l'étudiant inscrit à des cours de langue ou à titre d'étudiant libre ne pourra obtenir de prêt.

Enfin, l'étudiant doit disposer d'un revenu familial inférieur à 50 000\$ s'il est marié, conjoint de fait ou s'il reçoit une contribution parentale ou un revenu inférieur à 35 000 \$ s'il habite seul. Ces seuils sont majorés de 2 600\$ pour le premier enfant à charge et de 2

400 \$ pour chaque enfant supplémentaire. Cette majoration s'établit à 1 995 \$ par enfant à charge si l'étudiant n'a pas de conjoint. (Voir tableau 1 et exemple 1).

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

L'aide financière couvre les droits de scolarité et les frais de garde des enfants, selon un barème fixe, pour un maximum de 14 trimestres. Cela représente, pour un étudiant universitaire, une allocation trimestrielle de 85\$ par crédit à laquelle s'ajoute un montant forfaitaire de 490 \$ par enfant de moins de 12 ans à titre de frais de garde. (Voir exemple 2)

TABLEAU 1

SITUATION DE L'ÉTUDIANT	RESSOURCES FINANCIÈRES MAXIMALES
Avec contribution parentale	Revenu familial (parents + enfants) de 50 000 \$
Sans enfant à charge	35 000 \$
Sans conjoint avec enfant(s) à charge	35 000 \$ + 1 995 \$ par enfant à charge
Avec conjoint sans enfant à charge	Revenu familial (étudiant + conjoint) de 50 000 \$
Avec conjoint et enfant(s) à charge	Revenu familial (étudiant + conjoint) de 50 000 \$ + 2 600 \$ pour le premier enfant à charge + 2 400 \$ pour chaque enfant à charge supplémentaire

EXEMPLE 1 :

Un étudiant universitaire, père de trois enfants, pourrait obtenir un prêt si son revenu annuel familial s'élève à moins de 57 400 \$ (50 000 \$ + 2 600 \$ + (2 x 2 400 \$)). Ce seuil s'établit à 40 985 \$ s'il est chef de famille monoparentale (35 000 \$ + (3x 1 995 \$)).

EXEMPLE 2 :

Un étudiant universitaire, père de trois enfants âgés de moins de 12 ans, inscrit à deux cours par trimestre obtiendrait un prêt de 1 980 \$ par trimestre ((6 crédits x 85 \$) + (3 enfants x 490 \$)).

UN PROGRAMME AVANTAGEUX MALGRÉ QUELQUES CONTRAINTES

Ce programme comporte plusieurs avantages mais aussi plusieurs limites. Ainsi, et c'est là le principal avantage, le gouvernement garantit et assume les intérêts du prêt durant toute la durée des études à temps partiel. Ces intérêts seront cependant à la charge de l'étudiant dès la fin de ses études et il devra commencer à rembourser son prêt, capital et intérêts, six mois plus tard. Notons qu'il peut recourir, en cas de difficultés financières, au programme de remboursement différé qui permet de reporter le remboursement du prêt pour une période de six mois. Il peut bénéficier de ce report pour un total de 24 mois.

Cela dit, l'étudiant ne peut obtenir d'aide financière si le solde de tous les prêts étudiants obtenus durant ses études à temps partiel excède 8 000 \$. Une situation peu fréquente selon Bernard Frenette, responsable des communications au MEQ : « Les prêts sont peu élevés, en moyenne 500 \$ à 600 \$ par trimestre, car ils ne couvrent que les droits de scolarité et les frais de garde. Il est donc très rare qu'un étudiant à temps partiel atteigne ce seuil ».

Enfin, soulignons que l'étudiant ne peut recevoir de prêt si un autre organisme gouvernemental assume ses frais de scolarité ou les frais de garde de ses enfants.

UN PROGRAMME ENCORE MÉCONNU

Avec seulement 2 094 prêts accordés entre septembre 2002 et la fin de l'année 2003-2004, ce programme demeure encore largement méconnu.

« Ce programme n'a pas obtenu le succès escompté », admet Bernard Frenette. « C'est un programme qui n'a jamais vraiment levé, renchérit le directeur du bureau de l'aide financière de l'Université de Montréal, Jean-Marc Létourneau. Nous n'accordons que 200 prêts par année aux étudiants à temps partiel alors que nous en accordons plus de 11 000 aux étudiants à temps plein dans le cadre du programme des prêts et bourses ».

Une faible demande qui s'explique, selon eux, par plusieurs facteurs. « Plusieurs étudiants s'inscrivent à six crédits en début de trimestre, explique monsieur Létourneau. Puis, ils abandonnent un cours à cause de leur difficulté à concilier le travail, la famille et les études. Ils se retrouvent donc inscrits à seulement trois crédits, ce qui les disqualifie ».

Pour Bernard Frenette, le programme de prêt pour étudiants à temps partiel est moins attrayant aux yeux des étudiants car il ne couvre pas leurs frais de subsistance. « Plusieurs étudiants ont avantage à s'inscrire à 12 crédits afin d'être admissibles au programme des prêts et bourses qui cou-

vre les frais de subsistance. De plus, le nombre d'étudiants inscrits à temps partiel et pouvant obtenir le statut d'étudiants « réputés à temps plein » est supérieur à ce que le Ministère avait initialement estimé ».

En effet, les étudiants chef de famille monoparentale habitant avec leurs enfants âgés de moins de 12 ans, les étudiantes enceintes de 20 semaines ou plus ou les étudiants habitant avec leur conjoint et leurs enfants âgés de moins de six ans peuvent se qualifier comme étudiants « réputés à temps plein » et bénéficier du programme des prêts et bourses même s'ils étudient à temps partiel.

« Cette harmonisation des deux programmes constitue une réforme majeure du programme de prêts et bourses, souligne Bernard Frenette. C'est une avancée significative en faveur de la formation continue ».

On trouve sur le site de l'Aide financière aux études un logiciel de calcul permettant de simuler l'aide financière qu'un étudiant peut recevoir. Pour plus d'information, visitez le site www.afe.gouv.qc.ca



Une seule compagnie vous offre une assurance de groupe auto et habitation aussi personnelle

L'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et La Personnelle vous proposent un régime d'assurance de groupe auto et habitation des plus avantageux.

Appelez dès maintenant pour une soumission :

1 888 GROUPES
4 7 6 8 7 3 7



AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Si le Ministre avait suivi les recommandations de son comité consultatif...

Claude Garon

Si le ministre de l'Éducation avait suivi les recommandations du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), il se serait épargné l'une des plus importantes grèves de l'histoire du mouvement étudiant, mais il aurait surtout donné plus de substance au principe de l'accessibilité financière aux études. Non seulement ne l'a-t-il pas fait, mais le CCAFE, qui relève du Conseil supérieur de l'éducation, passera possiblement à la moulinette de la réingénierie de l'État.

Les recommandations du mémoire que le CCAFE a présenté en février 2004 à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, sont en effet aux antipodes de la décision de transformer en prêts une somme de 103 millions \$ qui était auparavant octroyée en bourses. En témoignent les recommandations suivantes :

- Permettre aux jeunes des milieux défavorisés d'accumuler un crédit d'études croissant pour chaque année réussie au secondaire. Ce crédit pourrait atteindre 3 000 \$ au terme du secondaire V.
- Mettre sur pied une mesure d'aide financière ciblée permettant à des adultes de suivre les cours de la formation secondaire qu'il leur manque pour accéder à des études professionnelles ou collégiales.
- Mettre en place une mesure permettant d'accorder l'aide financière du Programme des prêts et bourses exclu-

sivement sous forme de bourse au cours de la première année d'un programme d'études universitaires puis progressivement sous forme de prêts aux étudiants qui ont reçu des bourses au collégial.

- Évaluer, tous les cinq ans, l'efficacité des dispositifs d'aide financière aux études en réalisant une étude sur la situation financière des élèves et des étudiants qui permettrait de mesurer les ressources financières disponibles, les dépenses encourues et le bilan financier au terme d'une année scolaire.
- Indexer annuellement les paramètres du Programme de prêts et bourses relatifs aux frais de subsistance selon l'Indice des prix à la consommation.
- Ajuster à la hausse le montant reconnu pour l'achat de matériel scolaire.
- Ajuster la grille de contribution parentale à celle en vigueur dans le reste du Canada.
- Repenser en profondeur le programme de remise de dette, par exemple en récompensant la réussite de tous les cours de la première année d'un programme d'études par une bourse additionnelle plutôt qu'une remise de dette.
- Réduire de moitié la dette d'études des ex-étudiants qui ont été incapables d'assumer le plein paiement de leur dette pendant cinq années consécutives et qui ont épuisé l'admissibilité au programme de remboursement différé, et rayer le solde de la dette après sept années consécutives d'incapacité à assumer le plein paiement de la dette d'études.
- Éviter toute hausse importante des droits de scolarité et évaluer la possibilité de fixer, dans une perspective à long terme, le niveau de contribution financière des étudiants universitaires, par exemple, en établissant la proportion de coûts de formation qu'ils devraient assumer (droits de scolarité et frais obligatoires) et d'enchâsser le mécanisme choisi dans une loi cadre.

UNE RÉFLEXION SÉRIEUSE

Ces recommandations ne sont pas sorties du chapeau d'un magicien, mais bien d'une vaste consultation qu'a menée le CCAFE à compter du printemps 2003, à laquelle ont participé une vingtaine d'organismes du monde de l'éducation et de la société civile. La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP est membre, était du nombre et elle a présenté un mémoire intitulé *La pauvreté, un obstacle à l'égalité des chances* qu'elle a par la suite défendu verbalement devant le Comité. En plus des mémoires qu'on lui a présentés, ce dernier s'est aussi basé sur des études qui ont été faites à ce sujet au Québec et au Canada.

Dans son analyse, le CCAFE a pris en compte les trois dimensions de l'accessibilité – droits de scolarité, aide financière et mesures fiscales fédérales et provinciales – et il a intégré les trois notions de l'accessibilité, du projet d'études et de sa réussite.

DE LA CULTURE PREMIÈRE À LA CULTURE SECONDE

Empruntant ce concept au sociologue Fernand Dumont, le CCAFE souligne qu'on doit comprendre la question de l'accessibilité aux études sous l'angle d'une distance à franchir entre la culture première, celle de la famille, et la culture seconde, celle de l'université. « Cette distance, souligne le mémoire, est beaucoup moins grande pour l'individu né dans un milieu aisé, avec des parents très scolarisés qui occupent une profession libérale. À l'inverse, la distance peut paraître insurmontable ou presque si les parents vivent sous le seuil de la pauvreté, sans emploi et sans aucun diplôme ».

Sans surprise, les données de Statistique Canada citées par le CCAFE confirment le lien direct entre le revenu familial et la fréquentation de l'univer-

sité. Ainsi, pour la période 1993-1998, quelque 39 % des Canadiens de 18 à 21 ans issus d'une famille appartenant au quartile de revenu familial supérieur étaient inscrits dans une université. Ce taux baisse à 31 % dans le quartile de revenu moyen supérieur, 24 % dans le quartile moyen inférieur et 19 % dans le quartile inférieur. C'est notamment pour cette raison que le mémoire du CCAFE insiste sur la nécessité d'accorder une aide financière accrue aux jeunes appartenant à des familles à revenu moyen et faible.

UNE PERSPECTIVE PROMETTEUSE?

Si le comité est favorable au maintien de la gratuité en formation professionnelle au secondaire et à l'enseignement collégial, tout en recommandant de « bonifier l'aide financière accordée, en particulier aux adultes qui font un retour aux études », ses réflexions sur les droits de scolarité à l'université sont plus nuancées.

En cela, le CCAFE reflète l'opinion publique, qui est fort divisée sur la question : alors que certains préconisent le maintien du gel des droits de scolarité, voire leur abolition, d'autres soulignent que les bénéfices individuels d'une formation universitaire sont tels que les étudiants devraient assumer une plus grande part du financement de leur formation.

C'est dans cet esprit que le Comité recommande de « maintenir abordable le coût net des études universitaires, c'est-à-dire l'ensemble des coûts (droits de scolarité, frais obligatoires, matériel scolaire et de subsistance) moins l'aide financière accordée selon le besoin ».

Le CCAFE esquisse également une perspective à long terme, soit celle de « fixer le niveau de contribution financière des étudiants universitaires, par exemple, en établissant la proportion des coûts de formation qu'ils devraient assumer (droits de scolarité et frais obligatoires) et d'enchâsser le mécanisme choisi dans une loi-cadre ».

Il ne fait guère de doute que les idées émanant du CCAFE seront reprises dans l'inévitable débat sur les droits de scolarité, car il n'y a toujours pas de solution au sous-financement de 375 millions \$ par année dont souffre le système universitaire québécois.

ABOLITION DU CCAFE?

Il n'est cependant pas sûr que le CCAFE pourra continuer de nourrir ce débat de ses réflexions. En effet, selon le journal *La Presse* du 1^{er} mars dernier, le Comité serait l'un des organismes relevant du Conseil supérieur de l'éducation qui passerait au couperet de la réingénierie de l'État orchestrée par le gouvernement libéral. Cette intention, non confirmée il est vrai, n'a pas suscité jusqu'à maintenant de réaction dans le monde étudiant, si ce n'est celle du tout nouveau Mouvement québécois des

adultes en formation (MQAF).

Au cours de son assemblée de fondation, les 2 et 3 avril derniers, le MQAF a adopté une proposition pour s'opposer énergiquement à l'abolition du CCAFE et pour exiger que toute proposition de changement à ce sujet soit soumise à une commission parlementaire. La proposition inclut la volonté de conserver aussi le Comité d'accréditation de la loi sur les associations étudiantes, également dans la mire du gouvernement, et qui revêt une grande importance pour l'ensemble du mouvement étudiant.



« Présence aux cours obligatoire » :

Le règlement pédagogique est clair !

Il n'y a que trois modes d'évaluation :

**Des travaux
Des examens
Ou une combinaison
travaux / examens**

Une note pour la présence en classe n'est pas un mode d'évaluation reconnu par le règlement pédagogique !



Service des plaintes de l'AGEEFEP
514-343-6111, poste 5127
ou 1-800-563-3678
www.agefep.qc.ca

CONSULTATION SUR LA GRÈVE ÉTUDIANTE

Une première dans l'histoire de l'AGEEFEP

La grève étudiante du printemps, une question sur laquelle les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente étaient très divisés, a été l'occasion pour l'AGEEFEP de faire une expérience inédite : une consultation électronique de ses membres sur leur volonté de se joindre ou non au mouvement de protestation.

En éditorial du présent numéro, M. Robert Martin explique pourquoi l'Association a choisi d'effectuer une consultation électronique plutôt que de

l'Université une adresse électronique. Sur ces 5 200 personnes, 1 275 ont rempli le questionnaire de la consultation sur la période de six jours où celle-ci s'est déroulée.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les deux tiers des membres qui ont participé à la consultation se sont opposés au déclenchement d'une grève générale illimitée, mais les résultats ont été beaucoup plus serrés sur la perspective d'une grève d'une semaine, de trois jours et d'une journée puisque de 53 % à 55 % des membres se sont opposés à ces moyens d'action. On note aussi que la majorité en faveur du scénario « aucune grève » est encore plus mince, soit 43 votes, et que 62 personnes n'avaient pas d'opinion ou n'ont pas voulu répondre à cette question.

des actions proposées. Dans le cas présent, toutefois, la grève a été fortement médiatisée, analysée et commentée si bien que les étudiant-e-s disposaient déjà de tous les éléments d'information pour se faire une opinion. On ne peut cependant exclure qu'un certain nombre de personnes auraient pu changer d'idée lors d'un débat de fond en assemblée générale.

Quoi qu'il en soit, il est évident que l'AGEEFEP a tout intérêt à utiliser cet outil pour consulter ses membres sur diverses questions. Prochainement, ce sera probablement le cas, mais sur une toute autre question : l'opportunité pour les étudiant-e-s de la FEP d'adhérer au régime d'assurance dentaire qu'offre la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) dans les autres facultés.

Dans un tout autre ordre d'idées, l'Association publie la revue *Cité éducative* depuis sa fondation, en 1985. Compte tenu de la faible fréquence de parution, deux numéros par année, *Cité éducative* constitue-t-elle toujours un moyen efficace d'information des membres? Ne serait-il pas préférable de produire un bulletin d'information électronique selon la fréquence que justifierait l'actualité?

Au cours des prochains mois, toutes ces questions feront l'objet d'une réflexion à l'Association et elles seront débattues au congrès biennal qui aura lieu en novembre prochain.

**CONSULTATION DES MEMBRES DE L'AGEEFEP
(N=1 275)**

	Pour ¹	Contre	Nsp/Nrp
Grève illimitée	394	847	34
Grève 1 semaine	584	689	22
Grève 3 jours	543	698	34
Grève 1 jour	553	679	43
Aucune grève	628	585	62

1. Le nombre de « pour » a été obtenu par l'addition des « très favorable » et des « assez favorable » et le nombre de « contre » par l'addition des « très défavorable » et des « assez défavorable ».

tenir une assemblée générale. Nous nous limiterons donc ici à rappeler que la Faculté de l'éducation permanente comptait plus de 7 000 étudiants et étudiantes au trimestre d'hiver et qu'environ 5 200 d'entre eux ont fourni à

Il y a bien évidemment une différence entre une consultation de type sondage, où les participants cochent un choix de réponses, et une assemblée générale qui permet un débat de fond sur les arguments en faveur et en défaveur



CEPSUM,
un complexe sportif de **CHOIX**

33%

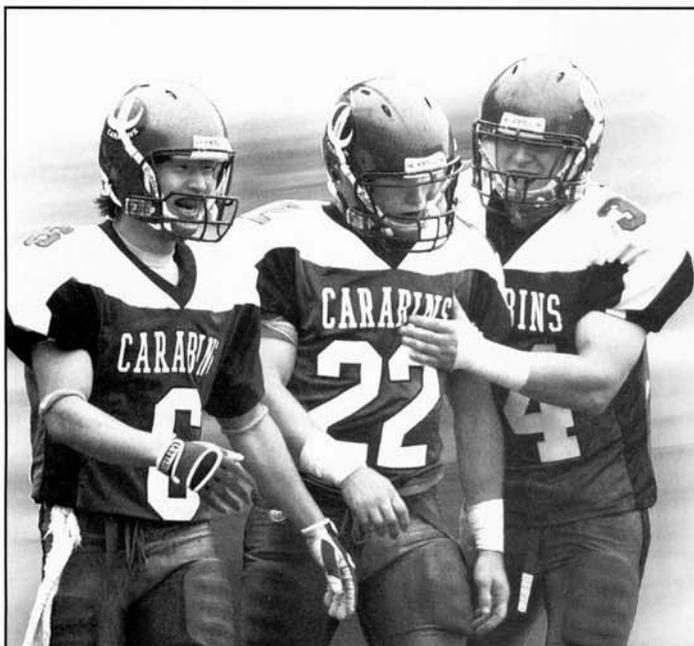
de rabais
sur un abonnement de 6 mois

Information : (514) 343-6150

Cette promotion est en vigueur jusqu'au 18 juillet 2005 et s'applique sur tous nos forfaits d'abonnement, exceptionnellement offerts pour une période de 6 mois. Le tarif mensuel régulier proposé pour un abonnement de 6 mois équivaut au tarif mensuel régulier d'un abonnement de 4 mois présentement en vigueur. Cette offre est non monnayable, non transférable et ne peut être jumelée à aucune autre offre déjà existante.

Université 
de Montréal

www.cepsum.umontreal.ca



BILLETS DE SAISON 2005

Achetez vos billets de football avant le 31 mai et obtenez une **tuque** ou une **casquette** des Carabins

Tarif étudiant : 45 \$

Tarif régulier : 70 \$

(Inclut les deux matchs des séries à domicile)



 **SSQ** GROUPE FINANCIER

En vente:
Au CEPSUM
2100, boul. Édouard-Montpetit

Sur le réseau Ticketpro
(514) 908-9090

CALENDRIER 2005 au CEPSUM VISITEURS

Jeu	1 ^{er} septembre	19 h	Laval
Sam	17 septembre	13 h	McGill
Sam	1 ^{er} octobre	13 h	Bishop's
Sam	22 octobre	13 h	St-Mary's
Sam	5 novembre	Demi-finale provinciale	
Sam	12 novembre	Finale provinciale	

Calendrier des matchs non officiel et sujet à changement.
Les détenteurs de billets de saison 2005 seront remboursés ou crédités sur l'achat de billets de saison 2006 pour le ou les deux matchs des séries éliminatoires qui n'auront pas lieu au CEPSUM.

Carabins

Université 
de Montréal

Pas de quoi faire une crise d'apoplexie!

Claude Garon

Touche pas à mon accent circonflexe! dit le slogan fétiche des opposants. Le génie de la langue s'est mué en cancre! renchérissement d'autres puristes. Le Québec sera isolé de la francophonie! prophétisent les Cassandre. Si la population en général a accueilli la nouvelle orthographe dans l'indifférence, il n'en va pas de même chez les spécialistes de la langue et les gens qui font métier d'écriture, où l'affaire soulève des passions. Il n'y a pourtant pas matière à faire une crise d'apoplexie.

C'est à tout le moins la conclusion que tire *Cité éducative* du débat sur cette question qu'a organisé La Jonction¹, le 11 mars dernier. Pour animer la discussion, quatre invités : M^{me} Karine Pouliot, du Groupe québécois de modernisation de la norme du français; M^{me} Marielle Saint-Amour, du Centre de communication écrite de l'Université de Montréal; M. Aurèle Ramat, auteur de l'incontournable *Ramat de la typographie*, un ouvrage qui en est à sa septième édition, et M. Daniel Baril, journaliste à *Forum*, le journal institutionnel de l'UdeM.

DE QUOI S'AGIT-IL?

Avant d'aller plus loin, de quoi parle-t-on au juste? *Le Vadémécum de l'orthographe recommandée*² rappelle que c'est le Conseil supérieur de la langue française qui a proposé, il y a environ 15 ans, des changements aux règles orthographiques. Depuis, tant l'Académie française que « les instances

francophones compétentes » en Suisse, en Belgique et au Québec les ont entérinés officiellement.

Sans entrer dans les détails, notons que les nouvelles règles tiennent en quelques pages et qu'elles portent sur un nombre limité de points : le trait d'union et la soudure, le pluriel des noms composés et des mots empruntés à d'autres langues, les accents et le tréma, la simplification des consonnes doubles et l'élimination de certaines anomalies. Au total, un peu plus de 2 000 mots sont touchés, dont le tiers « avaient déjà en 1990 une forme dite nouvelle dans un ou plusieurs dictionnaires d'usage courant ». Or, *Le Petit Robert* que j'ai en main compte 60 000 mots. Cela explique que les modifications « touchent en moyenne moins d'un mot par page d'un livre ordinaire et, souvent, il s'agit d'un accent », précise l'ouvrage.

Il importe également de se rappeler que nul n'est obligé d'adopter la nouvelle orthographe, car aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive. Les deux normes cohabiteront donc jusqu'à ce que l'usage dispose de la question.

UNE RÉACTION VISCÉRALE

Alors, c'est quoi cette crainte de pervertir le génie de la langue, une crainte particulièrement vive pour l'accent circonflexe? Il s'agit d'une réaction viscérale, selon M^{me} St-Amour, où entrent tout à la fois la croyance erronée en une convention immuable de la langue, le souvenir d'avoir fait cet apprentissage dans la souffrance, la peur que ce savoir tombe en désuétude ainsi que la résistance naturelle à toute forme de changement.

M. Ramat a pour sa part déridé l'assistance en soulignant que certains détestent au fond d'eux-mêmes la nouvelle orthographe, mais invoquent qu'ils sont contre parce qu'elle ne va pas assez loin. Ceux-là, dit-il, me font penser au

gars qui, après un repas au restaurant, interpelle le serveur : « Monsieur, j'ai deux plaintes à vous faire : la première, c'est que les épinards étaient infects; la deuxième, c'est qu'il n'y en avait pas assez. »

UNE LANGUE EN ÉVOLUTION CONSTANTE

L'argument de la convention immuable ne tient évidemment pas. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler ce qu'était le français du XVI^e siècle, par exemple celui de Rabelais dans *Gargantua* : « Grangousier estoit bon raillard en son temps, aymant a boyre net autant que homme qui pour lors fust au monde, et mangeoit volontiers sale. » C'est quand même plus déconcertant que « il parait que les millepattes aiment les nénéfars ».

C'est que l'Académie française, comme le souligne le *vadémécum* précédemment cité, n'est pas à sa première initiative de modernisation de la langue : « En 1740, par exemple, dans la troisième édition de son Dictionnaire, elle a modifié la graphie d'un mot sur quatre. Un siècle plus tard, en 1835 (6^e édition), l'Académie a réintroduit le *t* dans les pluriels *enfants*, *contens* et d'autres; *ai* a remplacé *oi* dans *j'avois*, *il étoit*, qui sont devenus *j'avais*, *il était* ». C'est sans parler des copistes du Moyen Âge, des imprimeurs de la Renaissance, des auteurs de dictionnaires et de grammaires, de l'école publique et des grands écrivains qui ont tous, à leur façon, introduit un jour des changements devenus ultérieurement la norme.

UN MOUVEMENT IRRÉSISTIBLE

Et puis, le français n'est pas une exception puisque l'italien, l'espagnol et l'allemand ont également modifié leurs règles d'orthographe. Dans le cas de l'allemand, après une période de transition, l'ancienne graphie sera sous peu considérée comme fautive.

M. Ramat ne s'émeut pas de ceux qui craignent l'isolement du Québec dans la francophonie parce que la France tarde à appliquer la nouvelle orthographe qu'elle a pourtant officiellement adoptée il y a 15 ans. « Quinze ans, ce n'est rien pour ce genre de changement, car il a fallu 187 ans pour que le *oi* devienne *ai* et soit accepté comme la norme. De plus, il n'est jamais arrivé que l'Académie française revienne sur une réforme qu'elle avait adoptée. » Certains verront un autre signe du caractère inéluctable des changements : les prochaines versions du logiciel Word de Microsoft intégreront la nouvelle graphie; pour les correcteurs de français, c'est déjà fait.

EN TERRAIN PLUS SOLIDE

Selon M^{me} St-Amour, ceux qui sont en désaccord avec la réforme parce qu'elle ne va pas assez loin sont en terrain plus solide. Elle souligne en effet

que la réforme est bien timide, car elle conserve bon nombre d'exceptions et elle en crée de nouvelles. Par exemple, pourquoi bijou, caillou, joujou, pou et quelques autres prennent-ils toujours un *x* au pluriel au lieu d'un *s*? La réforme ne change également en rien les règles byzantines d'accord du participe passé, toutes choses qui ne facilitent pas l'apprentissage du français, l'objectif ultime de l'opération.

On peut en effet s'interroger sur l'utilité de règles comme celle voulant que le participe passé *entendu* ne s'accorde pas dans la phrase suivante « La musique que j'ai *entendu* jouer .», mais qu'il s'accorde dans celle-ci, qui est pourtant de construction grammaticale similaire : « Les musiciens que j'ai *entendus* jouer. » Allez donc expliquer ça à un élève.

Cela dit, même les partisans de la nouvelle orthographe mettront un certain temps à s'y faire. Parmi l'assis-

tance, une seule personne a indiqué qu'elle l'utilise systématiquement. Il s'agit de M. Daniel Baril, journaliste à Forum, qui a convaincu la direction du journal d'adopter la nouvelle norme. Pour avoir lu les plus récents numéros, je pense qu'on aurait fort à faire pour trouver *Forum* coupable d'avoir ainsi trucidé le génie de la langue...

1. La Jonction est une initiative des certificats de rédaction et de journalisme de la Faculté de l'éducation permanente. Il s'agit de rencontres-débats où des invités discutent d'un thème lié à la communication et échangent avec les membres de l'assistance. La Jonction tient ses activités au café bistrot La Brunante, au Pavillon 3200 Jean-Brillant, local 2326.

2. Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français. Le millepatte sur un nénufar. Vadémécum de l'orthographe recommandée. Édition De Champlain S.F. inc. 2005.

25 ans d'engagement en santé et sécurité du travail à la FEP

Avec 2 500 diplômés en 25 ans, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal a grandement contribué au développement de la santé et de la sécurité du travail (SST) au Québec.

À l'occasion du 25^e anniversaire du Certificat de SST, la Faculté a voulu rendre hommage aux pionniers du programme, dont M. Florian Ouellet, qui l'a créé en 1979 et l'a dirigé pendant 17 ans, et celui qui lui a succédé, M. Yvan Gauthier. La stabilité qu'on observe dans la direction du programme, on la retrouve également dans le corps enseignant puisque les Yves Clermont, Régis Tremblay, Jacques Saindon, Simon Lemay et Louise St-Arnaud, tous des spécialistes reconnus dans leur domaine, y enseignent pour la plupart depuis une quinzaine d'années.

Même la technicienne à la gestion des dossiers étudiants, M^{me} Sylvie Morneau, y travaille depuis 23 ans.

Comme le notait M. Gauthier dans son allocution, le Certificat de SST a admis 6 700 étudiants en 25 ans et environ 900 des 2 520 personnes qui ont terminé le programme avec succès ont poursuivi leurs études et finalement obtenu un baccalauréat par cumul de certificats.

Au fil des ans, a-t-il ajouté, le profil scolaire des étudiants et étudiantes admis dans le programme a beaucoup changé. Il y a 25 ans, la moitié des candidats à l'admission n'avaient pas de diplôme d'études collégiales. Aujourd'hui, cette proportion est de moins de 10 %; on démontre par contre 20 % d'étudiants qui ont un baccalauréat.

Le doyen de la Faculté, M. Jean-Marc Boudrias, a louangé plus particulièrement le travail du responsable actuel, M. Yvan Gauthier, qu'il a décrit comme un « personnage, un monument et un pionnier » de la FEP. Rappelant que M. Gauthier a dirigé plusieurs programmes de la Faculté, y compris dans des domaines aux antipodes de ses compétences professionnelles, M. Boudrias lui a attribué la popularité renouvelée du Certificat au cours des dernières années.

La reconnaissance des acquis

Il faudra attendre quelques semaines, peut-être même jusqu'à l'automne, pour savoir plus précisément quelle orientation prendra la Faculté de l'éducation permanente en matière de reconnaissance des acquis scolaires et des acquis d'expérience. Le comité facultaire de sept membres, dont deux de l'AGEEFEP, a remis son rapport il y a déjà quelques mois. L'adoption d'une politique facultaire de la reconnaissance des acquis en constitue la principale recommandation. La Faculté ira-t-elle dans cette voie? La question est à l'étude à la direction de la FEP. Une fois qu'elle aura fait son nid, le dossier sera remis au Conseil de la Faculté, qui prendra une décision. Une chose peut être tenue pour très probable : la Faculté adoptera bel et bien un certain nombre de mesures pour faciliter la reconnaissance des acquis.

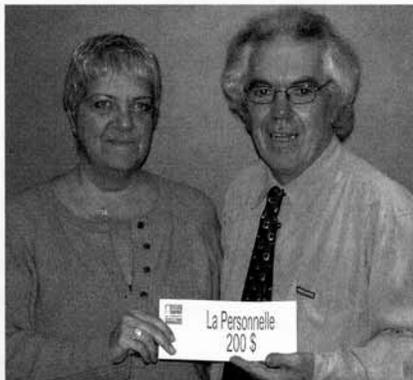
Présence aux cours et évaluation des travaux en équipe

Ce n'est pas le déferlement, mais le service des plaintes et de l'information de l'Association reçoit tout de même régulièrement des appels au sujet de la présence aux cours et l'évaluation des travaux en équipe. Un bref rappel des règles, donc : hormis les cas où l'interaction entre les étudiant-e-s est dans la nature même du cours, le Règlement pédagogique ne permet pas d'accorder une note, fût-elle de 5 %, pour la présence aux cours. Que diable, nous sommes à l'université, pas au primaire! Quant aux travaux en équipe, le Règlement pédagogique est formel : « chaque étudiant doit être évalué individuellement ». L'application du Règlement pédagogique n'est facultative ni pour les étudiant-e-s ni pour les enseignant-e-s : la loi, c'est la loi! En cas de problème, n'hésitez pas à com-

poser le (514) 343-6111, poste 5127, ou le numéro sans frais 1-800-563-3678.

Une bourse de 200 \$

C'est M^{me} Carole Léger, une étudiante au Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux, qui a remporté le tirage au sort d'une bourse



de 200 \$ offerte par la compagnie d'assurances La Personnelle. Cette bourse est offerte annuellement, au trimestre d'automne, à un étudiant-e de la FEP. Le chèque lui a remis par Claude Garon, chercheur et rédacteur de l'AGEEFEP.

Norme facultaire d'évaluation du français

À la Faculté de l'éducation permanente comme dans l'ensemble du monde universitaire, la qualité du français des étudiants et des étudiantes constitue une grande préoccupation. Il y a quelques mois, cette question a fait l'objet d'un débat au Conseil de la Faculté, car la FEP avait le projet d'instaurer une norme facultaire qui comporterait une pondération minimale de 10 % pour la qualité du français dans tous les travaux écrits des étudiant-e-s de la Faculté. Le projet n'a pas eu de suite, jusqu'à maintenant du moins, car tant le syndicat des chargé-e-s de cours que l'AGEEFEP ont soulevé des objections. L'Association, elle, s'en tient à la position suivante : on ne saurait imposer quelque norme que ce soit aux étudiants

sans s'assurer qu'elle s'applique également aux chargé-e-s de cours. Si l'on en juge à la lumière du passé, il serait cependant étonnant que le débat soit définitivement clos.

Abolition probable de comités consultatifs

Dans le cadre de la « réingénierie » de l'État, tout indique que le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) et le Comité d'accréditation des associations d'élèves ou d'étudiants seront abolis. Ces deux comités, qui ont pour mandat de conseiller le ministre de l'Éducation, sont très importants pour la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), qui y dispose d'un siège et qui peut ainsi faire connaître le point de vue des étudiant-e-s adultes.

Un processus de consultation utile?

La récente nomination de M. Luc Vinet comme nouveau recteur de l'Université de Montréal a démontré une fois de plus que le processus de consultation mis en œuvre par la communauté universitaire pour influencer sur le choix du premier officier de l'Université est un vain exercice. M. Vinet, tout comme M. Robert Lacroix il y a six ans, a refusé de participer à des assemblées publiques sur le campus pour faire valoir sa candidature. Cela ne l'a pas empêché d'avoir la faveur du Conseil de l'Université, qui dispose de tous les pouvoirs quant à la nomination du recteur. Après avoir rencontré les trois candidat-e-s à tour de rôle pendant une heure, l'AGEEFEP, qui dispose d'un siège au Conseil de l'université, avait indiqué qu'elle voterait en faveur de M. Vinet. À l'époque, elle avait également voté pour M. Lacroix.

TÉMOIGNAGE

Apprendre des sociétés dites « en voie de développement »



NDLR : Étudiant au Certificat en journalisme de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, l'auteur raconte comment son stage au Bénin lui a permis de devenir journaliste.

Pascal Poinlane

L'échange Nord-Sud n'existe pas. Il est vrai que plusieurs étudiants des pays pauvres fréquentent les universités québécoises. Sur les 20 000 étrangers qui étudient au Québec chaque année, plus de 10 % proviennent des pays de l'Afrique subsaharienne. Cependant, peu de Québécois font le trajet inverse. Nous avons pourtant bien des choses à apprendre des sociétés dites « en voie de développement. » Mon expérience de stagiaire en journalisme au Bénin m'a convaincu que l'on pouvait y acquérir des savoirs inaccessibles ailleurs.

LA PIRE CRAINTE EST LA CRAINTE DU PIRE

Étudier en Afrique est périlleux. L'insécurité inquiète les plus craintifs, l'instabilité rebute les plus téméraires. Lorsque je débarque dans la République du Bénin le 3 septembre 2004, une grève paralyse le système scolaire. Elle se terminera cinq mois plus tard. Ce genre de crise sociale affecte périodiquement les pays africains. Les conflits entre les populations locales nous révèlent la fragilité des sociétés évoluant sous la gouverne de régimes totalitaires. Les troubles en Côte d'Ivoire en sont un bon exemple.

Les conditions sanitaires sont également préoccupantes. Lorsque j'apprends au printemps dernier qu'un groupe de jeunes Béninois vivant dans un village sur pilotis avait mis sur pied un journal pour informer les 75 000 habitants des 42 villages érigés au-dessus des eaux du lac Nokoué, je me questionne. Comment font-ils pour tra-

vailer dans des conditions si difficiles ?

Situés au cœur du royaume de la malaria, dans un pays affecté par le sida et la malnutrition, ces jeunes Africains persévèrent. Ils tentent de remplacer l'information basée sur les rumeurs par un organe de presse constitué de jeunes « toffinous », les habitants lacustres. Curieux d'en savoir plus, j'oublie mes craintes. Je propose alors ma candidature pour leur donner une formation en presse écrite. J'espérais en retour acquérir une expérience de journalisme international, caméra et micro au poing.

L'AFRIQUE SOMBRE

L'accès aux technologies devient alors préoccupant. Je ne sais pas faire de journalisme sans ordinateur. Comment vais-je me débrouiller sans ces outils ? Sans le savoir, je suis victime d'un préjugé. Depuis le Québec, les Africains semblent en perdition



perpétuelle. L'image d'un continent qui s'enfoncé persiste, comme une tache indélébile.

Cependant, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest s'adaptent rapidement à l'économie du savoir. L'Office des Postes et Télécommunications du Bénin (OPT) offre un service Internet à connexion haute vitesse (ADSL) depuis le printemps 2004. Les Béninois vêtus d'habits traditionnels s'échangent des messages depuis leurs téléphones cellulaires. Ces jeunes vivent à la fois l'attraction et la répulsion envers une modernité en

construction, dans laquelle ils tentent de conserver leurs valeurs propres. Leur manière de vivre l'ère de l'information se distingue de la nôtre : elle passe par une redéfinition de leur identité traditionnelle.

Hypolite Dansou Dossa, président de l'ONG Boussole de la Cité, est un jeune Béninois moderne typique. À ma sortie de l'aéroport de Cotonou, il me guide vers son village aquatique. Le trajet de 20 kilomètres dure plus d'une heure. Nous arrivons en taxi au bord du lac Nokoué. Il doit être environ minuit. Le reflet de la lune sur les

toits de tôle rouillés me rappelle que je suis au bout du monde. Nous logeons mes bagages entre les flancs d'une barque motorisée. Son moteur gronde. Elle glisse vers notre destination. Puis l'ombre des maisons de Sô-Tchanhoué se dessine dans le ciel étoilé. Elles semblent flotter sur un miroir qui ondule au passage des embarcations.

Le village de Sô-Tchanhoué est enclavé en période de crue, isolé par la montée des eaux. Il n'y a pas d'électricité ni d'eau courante. Il faut retourner en ville pour travailler sur un ordinateur. Peu importe... « Ici c'est chez moi. Et je suis content d'y être revenu », m'annonce Hypolite pendant que nous naviguons sur le canal principal creusé par l'affluent Sô.

Ancien étudiant en droit à l'Université d'Abomey Calavi, située en banlieue de Cotonou, il a délaissé sa vie urbaine pour rentrer chez lui et fonder son association avec des amis. « Je me suis dit : qu'est-ce que je fais en ville, dans la pollution et la misère, alors que je peux retourner dans mon village et mettre à profit mon savoir pour aider au développement de mon propre milieu, pour faire évoluer ma propre communauté ? », se rappelle-t-il, en ajoutant « Et moi j'ai encore beaucoup à apprendre d'elle. »

SORTIR DE LA VOIE TRACÉE

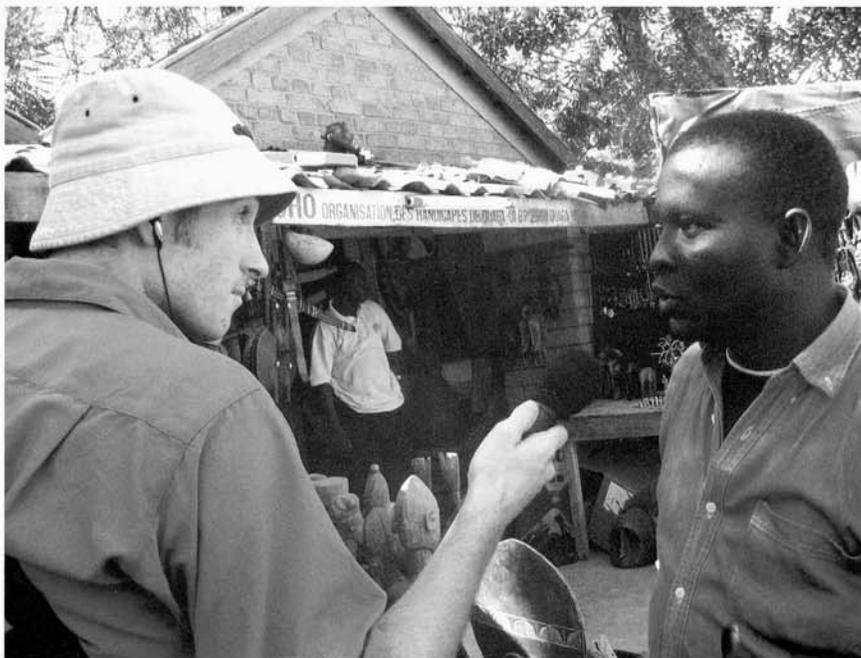
Dès le départ, ma maîtrise des outils informatiques suscite l'admiration des membres de Boussole de la Cité. Ils désirent eux aussi posséder l'une des clés de l'économie du savoir. Ils sont également surpris de me voir ouvrir des portes qui leur semblent éternellement fermées. C'est que le réseau des organisations non gouvernementales (ONG) dont je fais partie est constitué de gens influents. Les ONG distribuent des sommes colossales, gèrent des projets et s'insèrent dans la politique locale. Paradoxalement, c'est un étranger qui permet à des Béninois de rencontrer d'autres Béninois.

Devant les avantages que la société béninoise offre à un étranger blanc, je ressens rapidement la nécessité d'adopter une attitude de modestie totale. Face aux injustices flagrantes, il faut rester humble. Sans quoi je risque

d'adopter malgré moi une attitude post-colonialiste pouvant m'empêcher d'établir de véritables relations avec les gens que je côtoie. Ici, je représente ma civilisation et son histoire. Je suis également porteur des événements ayant instauré un ordre économique mondial dont l'Afrique de l'Ouest est partiellement exclue malgré elle. Que le Québec soit une ancienne colonie française annexée à l'Empire britannique n'y change rien.

Si l'humilité permet de rester près des gens, la franchise permet de développer des relations saines. Les Béninois connaissent bien les avantages d'être occidental dans le pays d'où les maîtres de la traite négrière exportaient le bois d'ébène vers les Antilles. Prisonniers d'un contexte précaire, ils espèrent que je pourrai leur venir en aide. Les attentes sont si grandes que je dois constamment remettre les pendules à l'heure. Il faut que je montre mes faiblesses et mes limites, que j'apprenne à dire non ; en sachant et en expliquant pourquoi.

Pourquoi ? Cette question revient tout au long de mon séjour. Elle demeure sans réponses. Pour surmonter mon incompréhension des différents aspects de ma nouvelle vie, je me rends compte que je dois sentir les choses plutôt que de les comprendre. Si je souhaite pouvoir travailler dans un monde où je suis dépourvu de référent culturel, dans lequel les codes sociaux les plus élémentaires me sont inconnus, il me faut délaisser le raisonnement logique pour faire place à l'intuition. Car l'étranger qui est plongé dans un milieu totalement différent du sien doit pressentir les événements et les causes qui les sous-tendent au lieu de les comprendre à partir de son propre schème de pensée. Le raisonnement intuitif n'est pas enseigné sur les bancs d'école et il demeure inaccessible à l'étudiant qui évolue en vase clos, dénué de con-



frontation avec des paradigmes étrangers.

On n'apprend pas l'humilité, la franchise et l'approche intuitive de la même manière que l'on acquiert des notions de géopolitique ou que l'on maîtrise des techniques d'entrevue. Car le savoir-être ne s'apprend pas sur les bancs d'école, contrairement au savoir et au savoir-faire. Le savoir-être se vit. Pour changer d'attitude dans la pratique d'un métier que l'on cherche à maîtriser, il faut être plongé dans des situations particulières qui justifient

une remise en cause de ce que l'on est. Isolé dans une mer d'inconnu, laissé seul face à l'altérité la plus totale, l'étudiant québécois qui ose s'aventurer dans les pays en voie de développement aura accès à ce type d'apprentissage. Les savoirs-être changent notre perception des événements et de leurs protagonistes. Ce sont des apprentissages qui changent notre façon de pratiquer notre métier et qui changent notre vie à jamais.



Poursuivez vos études à la FEP



COMMUNICATION

Communication appliquée
Communication promotionnelle
Informatique – Bureautique
Informatique – Initiation à la programmation
Informatique – Initiation au multimédia
Informatique – Programmation Internet
Journalisme
Localisation
Publicité
Rédaction
Relations publiques
Traduction I et II

COURS DE LANGUES

Anglais
Français langue seconde

GESTION

Gestion appliquée à la police et à la sécurité
Gestion des services de santé et des services sociaux
Relations industrielles

INTERVENTION

Criminologie
Droit
Intervention auprès des jeunes
Intervention en déficience intellectuelle
Petite enfance et famille : intervention précoce
Toxicomanies
Violence, victimes et société

SANTÉ

Gérontologie
Santé communautaire
Santé et sécurité du travail
Santé mentale

ÉTUDES INDIVIDUALISÉES

■ CAMPUS ■ CAMPUS RÉGIONAUX – Lanaudière, Laval, Longueuil, Québec ■ FORMATION À DISTANCE

Automne
2005

Renseignements
514.343.6090 1 800 363.8876
www.fep.umontreal.ca